

Regards

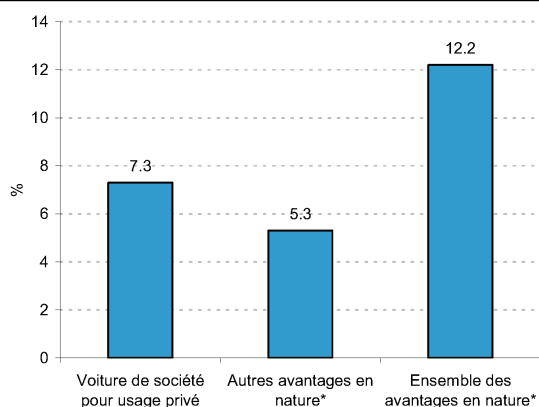
sur les avantages en nature des salariés

Guillaume OSIER (STATEC)

Les avantages en nature sont des produits et des services qui sont fournis sous des conditions avantageuses, voire gratuitement, par les entreprises à leurs salariés, et dont ceux-ci peuvent faire usage dans un cadre strictement privé. Il peut s'agir de la mise à disposition d'une voiture, d'un logement ou d'un téléphone mobile, mais aussi de l'accès à une cantine d'entreprise, de la fourniture de chèques-repas (tickets-restaurant) ou de chèques-transport, de prix d'achat avantageux pour certains produits de l'entreprise, de la possibilité de cotiser à une caisse complémentaire de pension... Les avantages en nature constituent un élément de la rémunération des salariés. Ils sont donc à ce titre soumis à cotisations sociales et à impôt. Depuis 2007, l'enquête communautaire EU-SILC sur les revenus et les conditions de vie des ménages évalue le revenu monétaire des avantages en nature. Sur la base de cette monétarisation, la présente publication a pour but d'analyser le poids des avantages en nature dans la rémunération totale des salariés.

En 2009, un peu plus de 12% des salariés ont touché des revenus en nature

Graphique 1: % de salariés ayant touché des revenus en nature, 2009



Source : STATEC, EU-SILC

* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

D'après l'enquête EU-SILC, 12.2% des salariés ont touché des revenus en nature en 2009: 7.3% des salariés ont bénéficié d'une voiture de société pour un usage privé, tandis que 5.3% ont bénéficié d'autres formes d'avantages en nature.

Les avantages en nature profitent surtout aux professions supérieures

Les résultats précédents masquent cependant des inégalités importantes entre les salariés. Une de ces inégalités provient du fait que ce sont souvent les salariés exerçant des professions supérieures qui bénéficient le plus d'avantages en nature. Ceux-ci sont en effet principalement utilisés comme un instrument permettant d'attirer et de fidéliser des salariés performants qui peuvent rapporter beaucoup à une entreprise.

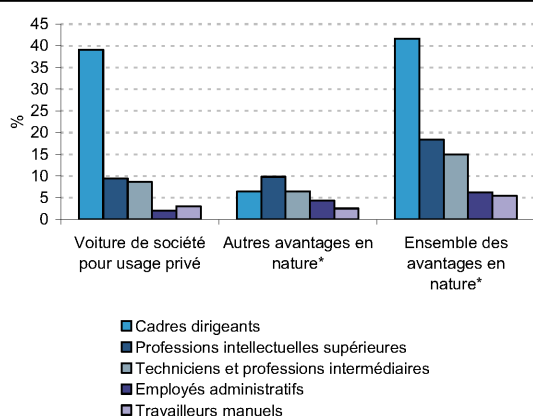
Ce sont près de 42% des cadres dirigeants qui ont bénéficié d'avantages en nature en 2009, contre 18.4% des salariés exerçant une profession intellectuelle supérieure, 15% des

2 Regards 7-2011

sur les avantages en nature des salariés

techniciens et professions intermédiaires, 6.2% des employés administratifs et seulement 5.4% des travailleurs manuels.

Graphique 2: % de salariés ayant touché des revenus en nature, selon le type de profession, 2009



Source : STATEC, EU-SILC

* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

La voiture constitue de loin l'avantage en nature le plus répandu parmi les cadres dirigeants : près de 40% d'entre eux ont bénéficié d'une voiture de société pour leur usage privé. Par contre, seulement 6.4% des cadres dirigeants ont déclaré avoir bénéficié d'autres formes d'avantages en nature en 2009.

A l'inverse, ce sont moins de 10% des salariés exerçant d'autres types de professions qui ont pu bénéficier d'une voiture. La proportion des bénéficiaires tend également à se réduire à mesure que l'on descend dans l'échelle des professions, passant de 9.4% pour les professions intellectuelles supérieures à 2% pour les employés administratifs et 3% pour les travailleurs manuels.

Des inégalités importantes entre les secteurs d'activité

Les avantages en nature sont plus fréquents parmi les salariés qui travaillent dans le secteur des services que parmi ceux travaillant dans le

secteur de l'industrie et de la construction : 13.9% des salariés du secteur des services ont touché des avantages en nature en 2009, contre 9.2% des salariés de l'industrie et de la construction. L'écart est beaucoup plus réduit si l'on regarde le pourcentage de bénéficiaires d'une voiture : 7.8% pour les services, contre 7.2% pour l'industrie et la construction. Par contre, la différence entre les secteurs devient beaucoup plus importante si l'on s'intéresse aux bénéficiaires d'autres formes d'avantages en nature : 6.7% pour les personnes travaillant dans les services, contre 1.9% pour l'industrie et la construction.

Parmi les salariés du secteur des services, ce sont ceux travaillant dans les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, les activités scientifiques et techniques ou les activités administratives et de soutien qui bénéficient le plus souvent d'avantages en nature, avec 20.8% de ces salariés qui ont touché des avantages en 2009. Pour ces salariés, l'usage privé d'une voiture de société a constitué l'avantage en nature le plus répandu. A l'inverse, on peut noter que cet avantage est moins répandu chez les salariés du secteur de l'administration publique, de l'éducation ou de la santé humaine et de l'action sociale. Ces salariés bénéficient cependant d'autres formes d'avantages en nature.

Tableau 1: % de salariés ayant touché des revenus en nature, selon le secteur d'activité, 2009

NACE	Voiture de société pour usage privé	Autres avantages en nature*	Ensemble des avantages en nature*
Industrie et construction	7.2	1.9	9.2
Services	7.8	6.7	13.9
<i>Commerce en gros et réparations, transport et entreposage, hébergement et restauration, information et communication</i>	7.7	4.3	11.8
<i>Activités financières et d'assurance, activités immobilières, activités scientifiques et techniques, activités administratives et de soutien</i>	16.5	6.1	20.8
<i>Administration publique, éducation, santé humaine et action sociale</i>	2.2	9.7	11.7
<i>Autres activités de service</i>	5.4	2.8	8.2

Source : STATEC, EU-SILC

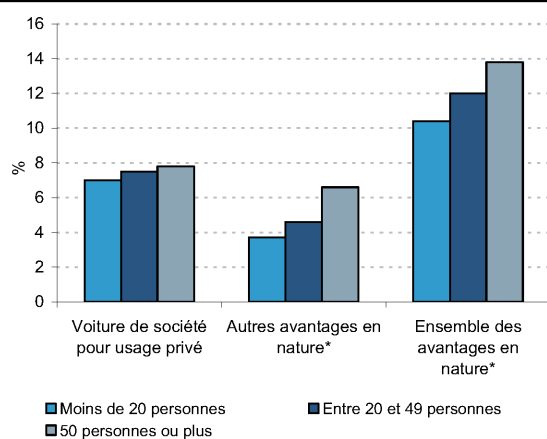
* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

Les salariés des grandes entreprises légèrement mieux lotis que ceux des petites entreprises

Une autre inégalité, moins marquée néanmoins que la précédente, existe entre les salariés travaillant dans les petites entreprises et ceux des grandes entreprises : ce sont 13.8% des salariés travaillant dans des entreprises de 50 personnes ou plus¹ qui ont profité d'avantages en nature en 2009, tandis que ce taux descendait à 12% pour les salariés des entreprises comprenant entre 20 et 49 personnes et 10.4% pour ceux travaillant dans des entreprises de moins de 20 personnes.

L'analyse de la proportion des bénéficiaires par type d'avantage (voiture de société/autres avantages en nature) montre une tendance identique selon la taille de l'entreprise, à savoir que les salariés des grandes entreprises sont légèrement mieux lotis que ceux des petites entreprises.

Graphique 3: % de salariés ayant touché des revenus en nature, selon la taille de l'unité légale, 2009



Source : STATEC, EU-SILC

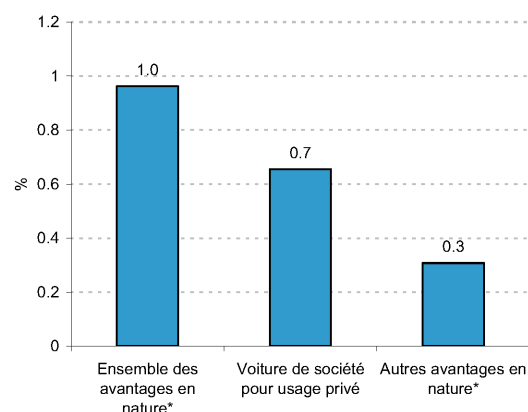
* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

¹ L'unité de référence ici est l'unité locale qui, au Luxembourg, correspond à l'unité légale

Les avantages en nature ne représentent que 1% de la rémunération des salariés

En 2009, le poids moyen des avantages en nature dans la rémunération totale des salariés ne dépassait pas 1%, dont 0.7% pour la mise à disposition d'une voiture et 0.3% pour les autres formes d'avantages. On voit ainsi que le poids des avantages en nature par rapport aux revenus monétaires reste marginal.

Graphique 4: Part (%) des avantages en nature dans la rémunération des salariés, 2009



Source : STATEC, EU-SILC

* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

Le poids des avantages en nature varie peu selon les secteurs d'activité

D'après l'enquête EU-SILC, le poids moyen des avantages en nature dans la rémunération totale des salariés varie peu selon le secteur d'activité du salarié : ce sont les salariés travaillant dans le secteur des services qui ont la plus grande partie de leur rémunération (1.1%) constituée par des revenus en nature, alors que ce taux n'est que de 0.6% pour les salariés du secteur de l'industrie et de la construction. La différence entre les deux secteurs ne concerne pas l'accès à une voiture,

4 Regards 7-2011

sur les avantages en nature des salariés

mais plutôt les autres formes d'avantages en nature. A l'intérieur du secteur des services, ce sont les salariés travaillant dans les activités financières et d'assurance, activités immobilières, activités scientifiques et techniques, activités administratives et de soutien qui ont la plus grande partie de la rémunération (2.1%) faite de revenus en nature. Ce taux reste cependant marginal par rapport aux revenus monétaires.

Tableau 2: Part (%) des avantages en nature dans la rémunération des salariés, selon le secteur d'activité, 2009

	Ensemble des avantages en nature*	Voiture de société pour usage privé	Autres avantages en nature*
Industrie et construction	0.6	0.6	0.0
Services	1.1	0.7	0.4
<i>Commerce en gros et réparations, transport et entreposage, hébergement et restauration, information et communication</i>	1.0	0.8	0.2
<i>Activités financières et d'assurance, activités immobilières, activités scientifiques et techniques, activités administratives et de soutien</i>	2.1	1.3	0.8
<i>Administration publique, éducation, santé humaine et action sociale</i>	0.4	0.1	0.3
<i>Autres activités de service</i>	0.7	0.5	0.2

Source : STATEC, EU-SILC

* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

La collecte des avantages en nature dans l'enquête EU-SILC

Depuis 2007, l'enquête EU-SILC évalue le revenu monétaire lié aux différents avantages en nature :

* Usage privé d'une voiture de société : l'avantage mensuel d'une voiture est estimé à 1.5% de son prix global d'acquisition du véhicule à l'état neuf. Cette méthode est notamment utilisée par l'Administration des Contributions Directes pour évaluer la base imposable en lien avec la possession d'une voiture de fonction.

* Les autres avantages (sauf logement de fonction): les salariés évaluent eux-mêmes l'équivalent monétaire de l'ensemble de leurs avantages.

Les données actuelles de l'enquête EU-SILC ne permettent pas d'évaluer le revenu monétaire engendré par la mise à disposition d'un logement de fonction. Néanmoins, d'après les données du Panel Socio-Economique « *Liewen zu Lëtzebuerg* » (PSELL-3), seulement 1% des salariés ont bénéficié en 2007 de l'avantage lié au logement¹

¹ Voir aussi : F. Berger (2009). *Primes et avantages en nature parmi les salariés*. CEPS/INSTEAD, Vivre au Luxembourg, n°56.

Service central de la statistique et des études économiques
B.P. 304
L-2013 Luxembourg
Tél. 2478-4219 Fax 46 42 89
E-mail: info@statec.etat.lu
Internet: www.statistiques.lu

Pour en savoir plus:
Guillaume Osier
Tél. 247-84374
E-mail: Guillaume.Osier@statec.etat.lu